



FEDERATION DES PUPILLES DE LA NATION

DECLARATION

Les membres de la Fédération des Pupilles de la Nation (FPN) réunis pour leur Congrès fondateur à Strasbourg, ce mercredi 13 Mai 2009, déclarent leur profonde hostilité à toute forme de guerre et encouragent vivement les Nations à privilégier, pour tous les conflits, les négociations en vue de la paix.

Ils sont tous des victimes directes des guerres dans lesquelles la France s'est engagée au cours du siècle dernier et jusqu'à ce jour. La perte d'un parent est une blessure inguérissable. Elle doit être épargnée à tous.

Ils demandent solennellement à leur pays de rechercher partout la voie de la paix afin d'éviter de nouveaux drames dont les conséquences sont toujours incalculables.

La reconnaissance officielle et l'indemnisation de certaines catégories d'orphelins de guerre, suite à la publication des décrets de Juillet 2000 et de Juillet 2004, ont réveillé les plaies jamais cicatrisées des autres enfants privés de proches tombés par fait de guerre.

L'incompréhension, voire l'indignation, créées par de telles décisions discriminatoires, n'ont pas été apaisées par la lecture du Rapport commandé au Préfet AUDOUIN par le Président de la République dès 2007.

L'Etat ne semble pas vouloir s'engager dans la voie de l'égalité de traitement entre tous les pupilles de la Nation, contrairement aux promesses du Président de la République. Il recule clairement devant la dépense publique à engager.

Les pupilles et orphelins de guerre rappellent cependant l'Etat à ses devoirs et obligations de traiter celles et ceux qui subissent les mêmes drames, de la même manière.

Pour éviter que des injustices pareilles ne se reproduisent, ils recommandent aux Parlementaires français de voter une loi disposant que l'Etat s'oblige, en cas de participation à un conflit armé, à indemniser intégralement toute victime directe ou indirecte de ce conflit.

Il constitue pour ce faire un "Fonds d'Indemnisation des Victimes de guerre" et alimente ce fonds au moyen d'une taxe spéciale prélevée sur toutes les ventes et sur les achats d'armements.

Strasbourg, 13 Mai 2009